

Université

de Strasbourg

DÉLIBÉRATION Conseil d'administration

Séance du 17 décembre 2024

Délibération
n° 207-2024
Point 4.13.1

Point 4.13.1 de l'ordre du jour

Remise de 10% en compensation de la non ouverture du Bachelor à Mulhouse

EXPOSE DES MOTIFS :

L'EM Strasbourg a fait la promotion de l'ouverture de son campus à Mulhouse à la rentrée 2024 et a organisé les épreuves du concours Ericome Bachelor en conséquent (ouverture de places au bulletin officiel, procédure Parcoursup).

Cependant, à l'issue des concours, seuls 6 candidats ont manifesté leur souhait d'intégrer le Bachelor Affaires Internationales à Mulhouse, un effectif qui a été jugé trop faible pour ouvrir le Bachelor à Mulhouse. Ces candidats se sont vu proposer la possibilité d'intégrer le Bachelor à Strasbourg en compensation d'une remise de 10% sur les frais de scolarité de leur première année d'études.

Rapporteur : Michel DENEKEN

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la remise exceptionnelle de 10% sur les frais de scolarité de première année de Bachelor, année universitaire 2024/2025, aux étudiants suivants :

- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	33
Nombre de voix pour	27
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	6
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 18 décembre 2024

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT